



Compte-rendu du groupe de travail du 06 février 2023

« À propos du Transfert de la Taxe d'Urbanisme depuis le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires vers la DGFIP »

Le contenu du groupe de travail s'organise autour de 4 thématiques :

- Point d'actualité sur le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme ;
- Répartition des responsabilités entre la DGFIP et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires (MTE) ;
- Accompagnement des services fonciers dans l'arrivée d'une nouvelle mission ;
- L'information et l'accompagnement de l'utilisateur.

Ce compte rendu traite des aspects RH, Métier, Outils et Communication.

1. RH :

L'Administration reconnaît que les conditions de récupération des missions du MTE ne sont pas optimales.

La DG indique que le transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP correspondra à une charge en ETP de 290 emplois sur 3 ans (B et C) si possible sous forme de transferts d'emplois.

La troisième et dernière vague de transferts, en 2023, correspond à 115 emplois à pourvoir sachant qu'il n'y a eu que 88 candidats en provenance du MTE et qu'ils seront en « Mise A Disposition » en 2023. En 2024, ils devront opter pour le détachement ou la Position Normale d'Activité.

Quant aux emplois restant à pourvoir, l'Administration précise qu'il sera fait appel à des agents de la DGFIP et/ou des contractuels.

Par ailleurs, avec seulement 60 % de satisfaction, le parcours de formation est peu apprécié : la formation est considérée comme simpliste et incomplète et l'absence de base école rend impossible la formation sur certains applicatifs.

Seuls 887 agents ont été formés sur GestTU ; l'Administration reconnaît que c'est peu tout en revendiquant la simplicité et l'incomplétude des formations, avec montée en puissance ultérieure.

2. Métier :

Le transfert des missions a été effectué dans la précipitation.

Alors que les 16 chargés de mission à la préfiguration sont supposés apporter un appui spécifique, dans les faits il leur est demandé de participer aux missions des services où ils sont installés.

L'Administration précise que les directions peuvent saisir le préfigurateur via une balf dédiée ; l'intervention du bureau GF3A n'a lieu qu'en cas de désaccord entre la direction et le préfigurateur sur le niveau de complexité du dossier.

L'Administration ajoute que la note de clarification émise concernant les responsabilités respectives des différents services sera réexpliquée.

3. Les outils :

Les outils informatiques sont à la peine :

- La base DELTA, ouverte le 23/09/2022, passe mal auprès des élus qui se plaignent du manque ou de l'absence totale d'informations ;
- L'absence de base école empêche les agents d'être correctement formés sur certains applicatifs ;
- Suite à l'ouverture de Gmbi, les nombreuses interrogations des usagers conduisent à la saturation des balf ;
- Bien que l'Administration s'en défende, les nombreux problèmes touchant SURF (lenteur, bugs) montrent que l'applicatif est encore loin d'être fonctionnel ;
- Le déploiement de EvaLOC est reporté à février 2023.

Pour résumer, les applicatifs sont très en retard par rapport aux dispositions légales.

L'administration indique qu'à la mi-janvier 2023, il y a eu 15 millions de consultations sur Gmbi pour « seulement » 366 000 e-contact.

4. La communication :

Il y a un énorme décalage entre le plan de communication de la DG et les remontées de terrain, de la part des agents ou des usagers ; les particuliers sont nombreux à poser des questions sur Gmbi ; les collectivités, elles, sont perdues concernant DELTA.

L'Administration répond que la campagne, qui n'est pas complètement lancée, durera un semestre complet, jusqu'à la campagne de déclaration de l'Impôt sur le Revenu.

Concernant la sanction encourue en l'absence de déclaration obligatoire sur Gmbi, dans un premier temps, il sera fait preuve de tolérance.

Enfin l'administration annonce laconiquement que le public victime d'illectronisme, qui représente environ 20 % des usagers, fera l'objet d'une communication ciblée.

En conclusion, notre délégation constate que la gestion du transfert de la Taxe d'Urbanisme est problématique sur chacun des aspects RH, Métier, Outils et Communication :

- **500 agents mobilisés au MTE contre 290 pour effectuer le même travail à la DGFIP ;**
- **Les applicatifs qui sont supposés justifier cette réduction d'effectifs dysfonctionnent ;**
- **Les formations fournies sont simplistes, incomplètes et tous les agents concernés n'en ont pas encore bénéficié ;**
- **La campagne de communication n'atteint pas ses cibles vu l'afflux de questions dans les services, aussi bien de la part des particuliers que des collectivités.**

L'Administration profite de ce transfert de taxe pour supprimer des emplois sans attendre que le gain de productivité soit opérationnel car rien n'est prêt !!!

CGC-FINANCES PUBLIQUES ET CAP-DGFIP À VOS CÔTÉS

POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER.